

*Abbé AUGUSTIN LÉMANX*

CHANOINE HONORAIRE DE LA PRIMAATIALE DE LYON  
PROFESSEUR AUX FACULTÉS CATHOLIQUES

---

# Un Fléau plus redoutable

que

la Guerre, la Peste, la Famine



LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE

LYON

3, place Bellecour, 3.

PARIS

14, rue de l'Abbaye, 14.

1908





## *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



**Un Fléau plus redoutable**

**que**

**la Guerre, la Peste, la Famine**

**IMPRIMATUR**

---

†  
ARGHEVÊCHÉ

DE  
LYON

*1, place de Fourvière, 1*

---

Lyon, le 17 décembre 1907.

*NIHIL OBSTAT*

Elie BLANC,  
*Profess. à la Faculté de Théologie.*

*IMPRIMATUR*

Lugd. die 17 dec. 1907.

† PETRUS Card. COULLIÉ,  
*Arch. Lugd. et Vienn.*

## I

### ON RAPPORTE UNE VISION DU PROPHÈTE ZACHARIE LE PARCHEMIN DE MALÉDICTION QUI VOLAIT DANS LES AIRS.

Il est un fléau plus redoutable que la guerre,  
Il est un fléau plus redoutable que la peste,  
Il est un fléau plus redoutable que la famine.

Quel est donc ce fléau plus redoutable que la guerre,  
la peste et la famine ?

Un ancien prophète des Hébreux, qui vivait six siècles avant l'ère chrétienne, Zacharie, fils de Barachie, le fait connaître d'une façon symbolique au chapitre cinquième de ses prophéties.

Voici le texte de cette vision, d'après la Vulgate ou version latine des Ecritures :

*« Je levai les yeux, et je regardai : et voici, il y avait un livre qui volait.*

*Et un ange me dit : Que vois-tu ? Je lui dis : Je vois un livre qui vole ; sa longueur est de vingt coudées, et sa largeur de dix coudées.*

*Il me dit : C'est la malédiction qui va se répandre, sur la face de toute la terre ; car tout voleur sera jugé par ce qui est écrit là, et tout parjure sera de même jugé d'après ce livre.*

*Je le ferai sortir, dit le Seigneur des armées ; et il vien-*

*dra dans la maison du voleur, et dans la maison du parjure ; et il demeurera au milieu de cette maison, et il la consumera avec son bois et ses pierres. (Zach., v, 1-5.)*

D'après cette traduction, le livre volant dans les airs serait celui de la Bible qui, en plusieurs endroits, contient en effet des malédictions contre les voleurs et les parjures.

Mais une traduction différente a été proposée, d'après le texte hébreu de cette vision, par certains exégètes, entre autres par le savant chevalier Drach, rabbin converti, qui fut mon maître vénéré dans l'étude de l'hébreu (1).

Selon lui, le livre de malédiction aperçu par Zacharie n'aurait pas été la Bible, mais un parchemin de malédiction qui autorisait le vol et le parjure. « On suppose communément, dit-il, que ce livre peut représenter la Loi de Dieu, parce qu'elle renferme des *malédictions* contre ceux qui en transgressent les préceptes. Mais le nom de *malédiction* paraît mieux convenir à un objet de malédiction tel que pouvaient être les fausses maximes et les faux principes qui se répandirent parmi les Juifs. » (2)

Cette opinion pourrait encore s'autoriser de la signification propre du verbe hébreu *naggah*, rendu dans la Vulgate par *sera jugé, judicabitur*. Le verbe *naggah*, en effet, a en hébreu deux acceptions. Il signifie tout à la fois *être jugé, condamné* et *être déclaré absous, innocent*. Cette seconde signification est même la principale (3).

(1) M. Drach était de l'Académie pontificale de Religion catholique, Membre de Saint-Grégoire-le-Grand, de Saint-Silvestre, Bibliothécaire honoraire de la S. Congrégation de la Propagande.

(2) *Sainte Bible de Vence*, 5<sup>e</sup> édition soigneusement revue et augmentée d'un grand nombre de notes par M. Drach, rabbin converti, t. XVII, p. 433. Paris, 1829.

(3) Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que le même verbe présente deux sens si contraires. Ce cas n'est pas isolé dans la langue hébraïque. C'est ainsi que le verbe *Barak* y signifie tout à la fois *bénir* et *maudire* ; que le verbe *scherech* signifie *s'enraciner* et *déraciner*.



« On lit dans l'hébreu, remarque encore M. Drach, *naq-gah, justificabitur*, ce qui pourrait signifier que ce livre de malédiction favorise les vices, et tel fut en effet le caractère de ces fausses maximes et de ces faux principes qui se répandirent chez les Juifs. » (1)

D'après cette opinion, le livre de malédiction que le prophète Zacharie aperçut volant dans les airs, ne serait pas la Bible, mais une écriture de perversion justifiant ou déclarant absous le vol et le parjure.

Tout en respectant profondément la traduction de la Vulgate, dont il est sagement prescrit qu'il faut éviter de s'en écarter, qu'il me soit cependant permis d'accepter comme un *sens accomodatice* l'opinion du chevalier Drach.

Alors on aura cette traduction, modifiée d'après l'hébreu

*« Ayant levé les yeux, je vis un rouleau (2) de parchemin qui volait dans les airs.*

*Et un ange me dit : Que vois-tu ? Je vois un rouleau qui vole, long de vingt coudées et large de dix.*

*Il me dit : C'est la malédiction qui va se répandre sur la face de toute la terre ; car tout voleur est déclaré innocent par l'écriture de ce rouleau, et tout parjure est également déclaré innocent.*

*Je la ferai sortir la malédiction, dit le Seigneur des armées, et elle entrera dans la maison du voleur et dans la maison du parjure ; elle demeurera au milieu de cette maison, et elle la consumera avec son bois et ses pierres. » (Zacharie, V, 1-5.)*

(1) *Bible de Vence*, t. XVII, p. 433.

(2) Les Hébreux et les anciens écrivaient sur des peaux ou plusieurs morceaux de vélin attachés bout à bout et en longueur, que l'on roulait autour d'un bâton. On les déployait lorsqu'on voulait lire. Le rouleau que Zacharie aperçut était tout déployé, puisqu'il y remarqua une longueur et une largeur extraordinaires.

C'était donc une écriture pleine d'erreurs et d'impiété que le prophète Zacharie aperçut. C'était un parchemin déployé, digne d'être appelé en tout sens *La Malédiction*. Il volait par les airs, parcourant le monde avec rapidité et répandant *sur toute la surface de la terre* les malignes influences dont il était la source. Il tendait, en effet, à justifier les vols et les parjures. Car *tout voleur, disait son texte, est déclaré innocent par l'écriture de ce rouleau, et tout parjure est également déclaré innocent*. On devait donc s'attendre à voir, sous l'influence d'une telle écriture, les vols se multiplier et aussi les parjures. On enlèvera au prochain son bien, sa réputation, son innocence. La fraude sera mise en œuvre, et non seulement elle réussira, mais elle sera louée comme action de justice. Le monde sera plein de brigandages et d'iniquités, et ce déluge de maux sera approuvé par la funeste écriture du parchemin qui était porté dans les airs comme en triomphe et qui *volait* sur la tête des hommes, comme s'il venait du ciel.

## II

CE PARCHEMIN DE MALÉDICTION QUI VOLAIT DANS LES  
AIRS, SYMBOLE DE LA MAUVAISE PRESSE.

Quelles pages, quels écrits, quels livres, quelles affirmations, le prophète Zacharie a-t-il eu la mission de dénoncer, en faisant ainsi connaître l'objet de sa vision, le contenu de ce parchemin volant? A coup sûr, les malfaisantes doctrines, les faux principes, les dangereuses maximes qu'allaient répandre parmi les Juifs les sectes funestes des Pharisiens et des Sadducéens. Ces sectes dangereuses et toutes puissantes, qui glorifiaient le parjure et le vol, finiront par attirer sur l'ancien peuple de Dieu les châtiments de la colère divine et la ruine même de leur nation. L'ensemble de leurs doctrines aura été pour le peuple juif le parchemin volant *de malédiction* (1).

De l'ancien peuple de Dieu portons nos regards sur les nations modernes. Car, selon une remarque de saint Augustin, les événements qui se sont accomplis chez le peuple juif, ont été souvent la figure de ce qui devait se passer chez les peuples chrétiens.

Qu'aperçoit-on dans nos temps modernes?

Le rouleau de malédiction volant dans les airs n'a-t-il pas reparu?

(1) Lire dans BOSSUET . Corruptions et superstitions parmi les Juifs ; fausses doctrines des Pharisiens. (*Discours sur l'histoire universelle*, seconde partie, chap. xvii, xviii.)

Si l'ange qui adressa cette demande à Zacharie : *Que vois-tu?* nous faisait la même question, chacun ne pourrait-il pas répondre : *Je vois un rouleau qui vole*, et l'ange ne pourrait-il pas ajouter, en employant, non plus le futur, mais le présent : *C'est la malédiction qui se répand sur la surface de toute la terre.*

La mauvaise presse ne mérite-t-elle pas, en effet, l'épithète de *Malédiction?*

Ne rappelle-t-elle pas les dimensions extraordinaires du rouleau déployé? *Il était long de vingt coudées et large de dix.* Les six et parfois huit pages de chaque édition quotidienne de la mauvaise presse, ajoutées bout à bout, n'atteignent-elles pas, si elles ne les surpassent, les mêmes dimensions ?

Comme le rouleau de malédiction, cette mauvaise presse ne vole-t-elle pas dans les airs, tant sa diffusion est énorme, tant elle est répandue avec célérité aux quatre coins du monde par des porteurs qui courent la distribuer dans les villes, les villages, les hameaux et jusque dans des demeures perchées au plus haut des montagnes?

Comme le rouleau de malédiction, ne projette-t-elle pas sur toute la surface de la terre les plus pernicieuses doctrines, les funestes maximes dont elle abonde?

Comme le rouleau de malédiction ne s'emploie-t-elle pas à justifier le vol et le parjure?

Eh bien ! la main sur la conscience, tous ces pernicieux effets ne sont-ils pas plus redoutables que ceux de la guerre, de la peste, de la famine?

En temps de guerre, tous les coups ne portent pas, la stratégie moderne prescrivant qu'on se batte à distance. Au contraire, les coups aux croyances, aux mœurs, au respect dû à l'autorité, à l'obéissance, à la propriété, à

la liberté, portent toujours, ces coups partant d'entre les mains mêmes du lecteur, par le journal meurtrier qui est sous ses yeux ; et ces coups pénètrent, blessent et, trop souvent, hélas ! tuent pour toujours.

Quand la peste sévit, les gouvernements, les villes, les municipalités, les services publics, prennent des précautions. On organise des quarantaines, on isole, on désinfecte. Aucune précaution de ce genre contre la mauvaise presse ; nulle entrave, nul barrage liberté de se répandre lui est laissée ; on va même jusqu'à favoriser son expansion.

Lorsqu'une famine menace de désoler une région, on se hâte de la conjurer, de la limiter par des transports rapides de farines, de pommes de terre, de riz, de conserves ; transports d'autant plus rapides que la vapeur et l'électricité abrègent les distances. Une famine plus désastreuse que celle de la rareté du pain, la famine des vérités nécessaires, résultant de la négation de l'idée de Dieu, de son existence, de l'immortalité de l'âme, d'un jugement après la mort, de la réalité des récompenses ou des peines éternelles, cette famine est en train de s'établir sur une partie du monde ; et la mauvaise presse, loin de s'en émouvoir et d'y porter remède, se fait gloire d'y contribuer et de travailler à l'étendre.

Mais aussi qu'on nombre, s'il est possible, toutes les blessures, toutes les maladies morales, toutes les ruines, toutes les désolations, tous les affaissements, toutes les corruptions, toutes les morts qu'a produites dans les familles et dans la société l'influence de la mauvaise presse !

Qu'on additionne, en particulier, les vols et les parjures dont elle est responsable !

Il existait un pays, la France, universellement réputé

pour sa fidélité à la parole donnée, au respect de sa signature ; un pays où la sécurité du droit et de la propriété paraissait si inviolable, qu'un étranger, ravi d'un tel séjour, avait pu dire : « Tout homme a deux patries, la sienne et la France. » Or, voici que, sous l'influence journalière d'une presse oublieuse des traditions nationales, le parjure et le vol sont devenus, en France, tellement érigés en principe, que, dans son ciel autrefois si radieux, semble planer le parchemin *de malédiction* avec ses paroles : « *Tout voleur est déclaré innocent par l'écriture de ce rouleau, et tout parjure est également déclaré innocent.* »

Qu'on ne nous taxe pas d'exagération ! La rupture du Concordat, telle qu'elle s'est produite, n'a-t-elle pas été un parjure ? La signature de la France n'a-t-elle pas été protestée ? et cette protestation lamentable ne sera-t-elle pas enregistrée par l'histoire comme une faillite de l'honneur ?

Si le parjure, par les excitations et les applaudissements de la mauvaise presse, s'est trouvé ainsi érigé à l'état de principe, ne peut-on pas en dire autant du vol ? N'est-ce point stimulé, commandé, poussé par la mauvaise presse que le gouvernement a commencé et achevé de dépouiller l'Eglise de France et même les morts, au mépris du droit et de toute justice ?

« Il n'y a pas deux règles de justice, l'une à l'usage des simples citoyens, l'autre à l'usage de l'Etat. Le même commandement qui dit

Bien d'autrui tu ne prendras,  
Ni retiendras à ton escient,

doit régir la conduite des collectivités comme celle des individus. Toute propriété est sacrée, celle-là l'est deux fois qui a été constituée par les dons volontaires des ca-

tholiques, afin d'assurer le recrutement du clergé, l'entretien du culte, et la prière publique pour les défunts. Or, cette propriété, la loi de séparation ne la respecte pas, elle la viole au contraire (1). »

Aussi, un journal a-t-il pu dire, non sans justesse « Briand, parce qu'il est politicien, détrouse toute une catégorie de citoyens de leurs propriétés légitimes et il est aux honneurs, tandis que ses imitateurs des maisons centrales sont au cachot pour avoir fait exactement la même chose n'étant ni députés, ni ministres » (2).

Une pareille comparaison établie, sans qu'on ait osé poursuivre, entre le Parlement des lois et une maison affectée à la répression du brigandage, ne fait-elle pas songer à l'apostrophe que lança le Christ : *Il est écrit : Ma maison sera appelée une maison de prière ; mais vous, vous en avez fait une caverne de voleurs* » (3). Ceux que le-Christ traita de la sorte se turent également, tant ils se sentaient coupables.

(1) Mgr Dubois, évêque de Verdun.

(2) Journal *le Soleil*, 8 novembre 1907.

(3) S. Matthieu, XXI, 13.

## III

## CE QUI EST A REDOUTER.

L'ange qui fit connaître au prophète Zacharie le contenu du parchemin volant dans les airs, a déclaré ensuite, au nom du Seigneur, les châtiments qu'allaient entraîner les funestes principes innocentés par l'écriture de ce parchemin.

Ces châtiments, les voici : « *Je la ferai sortir la malédiction, dit le Seigneur des armées, et elle entrera dans la maison du voleur et dans la maison du parjure, elle demeurera au milieu de cette maison, et elle la consumera avec son bois et ses pierres.* »

Cette menace s'est accomplie à l'égard de l'ancien peuple hébreu ; tout a été détruit chez lui, la ville de Jérusalem et le temple de Salomon.

A cause de la mauvaise presse, qui ne cesse de justifier, d'innocenter le parjure et le vol, d'encourager les méchants et leurs entreprises, la France n-a-t-elle pas à redouter que, de ces feuilles malsaines et impies, ne sorte aussi la *malédiction*?

Ne commence-t-elle pas à en sortir?

Regardons autour de nous.

Bossuet, commentant l'Apocalypse, disait : « Je tremble en mettant les mains sur l'avenir ». S'il eût vécu au début de ce *xx<sup>e</sup>* siècle, il eût dit : « Je tremble en mettant les mains sur le présent. »

Qu'est-ce donc que le présent?



Le présent n'est plus la foi. Les antiques croyances à la révélation mosaïque et chrétienne, qui firent longtemps la vie et la joie des peuples, ont disparu chez nous devant le mépris, devant le rire des débauchés et le droit au blasphème.

Le présent n'est plus même la raison, l'idée de Dieu est en péril.

Le présent n'est plus la justice. Ceux qui gouvernent l'ont oubliée ; et notre sol n'aura bientôt plus d'asile à lui offrir.

Le présent n'est plus l'honneur. On rencontre par milliers des cœurs inclinés bassement vers la terre, et devenus presque semblables au froid métal pour lequel ils se sont vendus.

Le présent n'est plus la vertu. On dit que les mœurs sont infâmes, et qu'il y a un effrayant retour des hommes, par grandes masses, vers l'animalité.

Le présent n'est plus la fraternité. L'égalité civile et la division des fortunes avaient bien diminué la distance qui séparait le pauvre du riche ; mais, en se rapprochant, ils semblent avoir trouvé des raisons nouvelles de se haïr, et jettent l'un sur l'autre des regards pleins de terreur et d'envie.

Le présent n'est plus l'ordre. La liberté chez le peuple veut dévorer l'autorité, l'autorité au pouvoir veut étouffer la liberté : on ne sait plus où marche le grand corps de l'Etat, qui tantôt se heurtant à une démocratie sans limites, tantôt à une autocratie sans contrepoids, incertain de sa route et de son but, est plutôt semblable à un homme ivre qu'à une société.

Le présent n'est plus la paix. Jamais l'horizon n'avait entendu un tel bruit d'armes, et l'imagination entrevoit des lacs de sang que ne pourront dessécher ni les vents

avec leurs brûlantes ardeurs, ni le soleil avec tous ses feux.

Et voilà !... N'est-ce pas la malédiction qui commence à sortir de la mauvaise Presse. Qu'on pèse cet avertissement de l'ange qui parla au prophète Zacharie : « *Je la ferai sortir cette malédiction, dit le Seigneur des armées, et elle entrera dans la maison du voleur et dans la maison du parjure ; elle demeurera au milieu de cette maison et elle la consumera avec son bois et ses pierres.* » Rien n'est épargné. La malédiction ne s'arrête pas au seuil de la maison des coupables ; elle pénètre partout, elle consume ce qu'il y a de plus résistant, de plus solide, les pierres elles-mêmes : « *Vous voyez cette belle architecture, ces grands édifices ! En vérité, je vous le dis, il ne restera pas ici pierre sur pierre qui ne soit détruite* » (1). Cette belle architecture, qui fut longtemps celle de la France, n'est-elle pas en train de s'affaisser, de se lézarder, parce que, solidaire de sa mauvaise Presse, la France attire sur elle quelque chose de la malédiction ? En demeurant dans des généralités, il n'est point dans nos intentions d'absoudre les écrivains de la mauvaise Presse, ses collaborateurs, les subalternes qui la répandent. Dieu les connaît, ses regards sont fixés sur eux. Qu'ils sachent que la malédiction ne les épargnera pas, et ses effets sont redoutables. Rien ne restera des méchants ; on pourra croire qu'ils auront été dévorés par le feu. Que cette rigueur de la justice divine ne soit pas à scandale. Si l'on doit rendre compte au Tribunal du souverain Juge d'une parole qui passe (2), vain son qui s'évanouit dans l'air, quel compte rendra-t-on des mauvais journaux, des mauvais livres qui demeurent, et qui empoisonnent, pour des siècles, des générations entières ?

(1) S. Matth., xxiv, 1 ; S. Marc, xiii, 1-2.

(2) S. Matth., xii, 36.

## IV

DEVOIRS DES CATHOLIQUES PAR RAPPORT A LA  
PRESSE.

Dans un louable élan de patriotisme contre « tous ceux qui osent médire de la patrie et déclarent qu'il ne faut pas défendre la France, qu'il faut désertter les rangs au jour du danger », M. Clémenceau, président du Conseil des Ministres, a prononcé cette belle parole :

« Quand un pays en est arrivé là, il ne lui reste plus qu'à se dissoudre et à mourir. Nous ne voulons pas que la France meure (1). »

Nous non plus, nous surtout, catholiques, nous ne voulons pas que la France meure ; et parce que l'une des principales causes de sa maladie est, avec la négation du patriotisme, le venin dont l'a infectée la mauvaise Presse, nous demandons à grands cris que cette mauvaise Presse soit refrénée. Ce n'est point contre la liberté de la Presse que nous protestons, mais contre la licence qui lui est accordée.

Mais, en attendant que le frein nécessaire lui soit imposé, à nous tous, catholiques des devoirs incombent.

Le premier de ces devoirs, c'est de lutter contre la mauvaise Presse à l'aide de l'Évangile. L'apôtre saint Jean rapporte vers la fin de son Apocalypse, qui cor-

(1) Chambre des Députés, le 21 mai 1907.

respond aux derniers âges du monde, qu'il vit un ange qui volait par le milieu du ciel, portant l'Évangile éternel, pour l'annoncer à ceux qui habitent sur la terre, à toute nation, tribu, langue et peuple. Il disait d'une forte voix : « Craignez le Seigneur, et rendez-lui gloire, car l'heure de son jugement est venue (1). »

De cet ange saint Jean n'a pas dit le nom. Que chaque catholique soit cet ange ! Que chaque catholique confonde par les paroles de vérité renfermées dans l'Évangile les erreurs et les mensonges de la mauvaise Presse. Rien n'est fort contre l'erreur et le mensonge comme les paroles de l'Évangile ! Elles participent à la puissance de Celui qui triompha de Satan au désert de la Tentation : *Vade Satana, Retire-toi, Satan ; Retire-toi, mauvaise Presse, qui affectes la gloire et le règne de la Vérité. C'est le Seigneur qu'il faut adorer ; c'est à lui seul qu'il faut rendre gloire !*

Étudions donc l'Évangile pour en instruire le peuple, pour le préserver ou le ramener. Que ce livre de *Bénédiction* vole de par le monde, contre le parchemin de *Malediction*. Qu'il soit annoncé, communiqué, expliqué à tous ceux qui habitent sur la terre de France, à toute ville, à tout village, à tout hameau, à toute demeure !

Le second devoir pour les catholiques, c'est un respect absolu de l'*Index* et de ses *condamnations*.

Une campagne de dénigrement et de révolte a été récemment organisée contre l'*Index*.

Si l'*Index* n'existait pas, il faudrait l'inventer. Qu'est-ce donc que l'*Index* ? Le devoir qu'a l'Église de prémunir les fidèles contre les ouvrages dangereux soit pour la foi,

(1) *Apoc.*, XIV, 6-7.

soit pour la morale. Ce devoir, elle l'accomplit par une Congrégation dont les membres sont choisis par le Pape et qui, après un examen très sérieux des ouvrages qui leur sont déférés, prononcent que tels d'entre eux sont dangereux et qu'on ne doit pas les lire ni les communiquer. Le Pape sanctionne la défense, et l'auteur ou les auteurs sont invités à reconnaître leurs erreurs et à retirer leurs ouvrages de la circulation.

Quoi de plus louable, de plus nécessaire que cette Congrégation de l'Index et sa surveillance doctrinale et morale? Lorsque, dans une cité, un endroit dangereux pour la sécurité des passants s'est produit, ne se hâte-t-on pas d'établir un barrage avec indication de ne point passer par cet endroit. Loin de se plaindre, chacun des passants se montre reconnaissant de cet avertissement et se hâte de se détourner. Ainsi agit l'Eglise pour la sécurité et le salut des âmes, pour l'intégrité de la foi et la sainteté de la morale. *Prenez garde*, dit-elle, par les avertissements et les prohibitions de l'Index, on ne passe pas par ici sans danger, on ne lit pas ce livre sans péril !

C'est, pour avoir négligé ces bienfaisantes indications de l'Index que s'est produite cette dégradation des lectures, signalée déjà au siècle dernier par le R. P. Lacordaire. « Parmi les symptômes dont nous sommes témoins, écrivait le grand moine, il n'en est pas de plus visible, pas de plus triste non plus, que la passion des livres chimériques, c'est-à-dire des livres qui ne disent rien à la raison et ne s'adressent qu'à l'imagination et aux sens. Le nombre en est incalculable ; on ne se contente même plus, et depuis longtemps, de les publier sous la forme matériellement sérieuse d'un volume. On les jette au monde par feuilles détachées, comme les oracles

tombaient autrefois du chêne de Dodone, et il n'est pas de journal ou de revue qui estime pouvoir vivre sans offrir à ses lecteurs ce puéril aliment. La France est inondée chaque jour de pages médiocres par le style et nulles par le fond, qu'un homme ne peut lire sans mépris pour lui-même (1). »

Voilà ce que censurait en 1858 le P. Lacordaire. Il ne s'agissait cependant que « *des livres chimériques*, c'est-à-dire des livres qui ne disent rien à la raison et ne s'adressent qu'à l'imagination et aux sens », et le moins libéral n'hésiterait pas à leur infliger la note de *dégradants*. On ne tint pas compte de cet avertissement. Quelques années passèrent, environ quinze ans, et en décembre 1872, tous les évêques de Suisse qu'on ne soupçonnera certainement pas d'intolérance pour la liberté de la Presse, effrayés des maux incalculables que préparaient à leur pays et à l'avenir, non plus seulement les *livres chimériques*, mais les *livres mauvais* et notamment la *mauvaise presse*, jetèrent ensemble ce cri d'alarme aux fidèles de leurs diocèses, sur le *rôle de la Presse*.

« Qui a répandu dans les masses l'incrédulité qui jadis n'apparaissait çà et là, comme un fantôme, que dans quelques têtes folles ou dans quelques repaires de sociétés secrètes? Qui a ravi l'espérance du ciel à de prétendus esprits forts? Qui les a poussés à ne plus chercher leur bonheur que sur cette terre? Qui les a livrés aux sens réprouvés, aux désirs mauvais, aux passions honteuses? D'où leur vient cette soif ardente de jouissances sensuelles? D'où s'exhalent ces miasmes pestilentiels de luxure infectant l'atmosphère que respirent tout âge et toute condition? D'où provient cet impétueux torrent

(1) LACORDAIRE, *Lettres à un jeune homme*, p. 20.

de débauche et de libertinage qui de ses flots rapides envahit tout, entraîne tout, engloutit tout dans des gouffres dévorants? Qui a brisé dans les cœurs la droiture de la conscience, dans les Etats la puissance du droit, dans les nations le respect de l'ordre? D'où vient que nous voyons entasser crimes sur crimes, l'ordre social et la paix publique disparaître en quelques instants et les peuples languir, succomber sous le faix dont les écrasent l'ordre armé au dedans et la paix armée au dehors?

Ah ! la responsabilité de tous ces maux, c'est sur la presse antichrétienne qu'elle retombe de tout son poids. Oui, c'est elle qui les a engendrés.

Dans la plupart des grandes villes de l'Europe, des plumes innombrables largement rétribuées, jettent chaque jour feu et flamme sur tout ce qui est chrétien et catholique. Ailleurs des centaines de grands et de petits journaux s'empressent de les imiter. C'est ainsi que, sans relâche, le poison fatal s'infiltré dans un nombre incalculable de familles et s'insinue dans des millions d'âmes.

Voilà comment travaille au service de l'incrédulité et contre le christianisme cet instrument prodigieux que nous appelons la presse journalière. Voilà comment on fait la guerre à l'Eglise. Voilà comment on sème parmi le peuple, qui n'y prend point garde, les principes les plus corrupteurs. Ce serait un miracle si cette puissance d'activité si étonnante n'obtenait pas les effets déplorables dont nos yeux sont témoins.

Après cela, oseriez-vous, N. T. C. F., recevoir chez vous un journal hostile à l'Eglise, un journal qui viendrait accomplir auprès de vous, auprès de vos enfants, une œuvre de corruption? Oh ! de grâce, détournez ce

malheur de vos familles, écartez cette responsabilité de vos consciences ; épargnez cette affliction à votre Mère, la sainte Eglise ; éloignez cette douleur de vos pères et de vos pasteurs ; et « si quelqu'un vient à vous, qui n'apporte pas la doctrine du Christ, gardez-vous de le recevoir dans vos maisons. » (I). (II Jean, c. 9.)

En rappelant ce précepte de l'Apôtre saint Jean : *Si quelqu'un vient à vous qui ne vous apporte point la doctrine du Christ, gardez-vous de le recevoir dans votre maison* », les évêques signataires de cette lettre pastorale ne faisaient qu'imiter la sage conduite de la S. Congrégation de l'Index.

Et combien leurs alarmes se trouvaient justifiées ! La négation et le blasphème ne naissent pas en effet dans les âmes par une génération spontanée ; le serpent leur est présenté, comme à Cléopâtre, dans un vase de fleurs. Le serpent ! c'est l'expression dont l'Ecriture flétrit l'intelligence perverse qui abuse de ses dons pour tromper une autre en la poussant au mal. Quel est ordinairement le serpent qui fait à l'esprit la première blessure ? Hélas ! un homme qu'on admire, plus souvent une page incrédule ou immorale. On a lu le doute, la moquerie, la haine de Dieu déguisée en amour des hommes. C'en est assez. On consent à mépriser ce qu'adorait une mère, à ployer le genou devant ce qu'elle méprisait.

Il faut donc être reconnaissant des sages précautions de

(1) Ont signé ce mandement :

† JOSEPH-PIERRE, évêque de Sion.

† ETIENNE, évêque de Lausanne.

† NICOLAS-FRANÇOIS, évêque de Coire.

† CHARLES-JEAN, évêque de Saint-Gall.

† EUGÈNE, évêque de Bâle.

† ETIENNE, évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice.

† GASPARD, évêque d'Hébron, à Genève.

† GASPARD, évêque d'Antipatris, auxiliaire à Coire.



l'Index, précautions maternelles, et leur obéir avec la docilité de fils aimants et soumis.

Quant aux auteurs signalés par l'Index, il ne faut point s'imaginer que les écrivains chrétiens qui acceptent docilement sa discipline, qui courbent humblement leur front devant l'avertissement du Vatican, il ne faut pas s'imaginer que ces hommes qui rejettent leur propre sentiment pour se soumettre à ce qui leur est dicté par Celui à qui il a été dit par la Vérité éternelle : *Confirmez frères*, perdent de leur valeur intrinsèque et soient, par le fait d'une mise à l'Index, sous le coup d'un châtiement. Non, pour ces chrétiens humbles et soumis, une mise à l'Index n'est pas un châtiement, mais un avertissement paternel, pas autre chose. Est-ce que Bellarmin, Fénelon, Mgr de Ségur, Mgr Maret, Rosmini, le P. Croiset, César Cantu, désavouant et rectifiant dans leurs ouvrages ce que l'Index avait signalé comme contraire à la vérité, ont cessé de conserver autour de leur front la brillante auréole dont leur tête était couronnée? Ceints de lauriers cueillis dans les champs du labeur intellectuel, ils n'ont fait qu'ajouter à leur gloire le mérite de l'obéissance et le bienfait d'un exemple toujours applaudi ! Que le malheureux Félicité de Lamennais, peut-être l'esprit le plus extraordinaire du XIX<sup>e</sup> siècle, n'a-t-il suivi cet exemple ! Des pieds du pape Grégoire XVI, son génie se fût relevé tranquille et assagi.

Puissent tous les modernistes, tous ceux qu'ont avertis le décret « *Lamentabili sane exitu* » de la Sainte Inquisition romaine et universelle, et ensuite l'encyclique « *Pascendi dominici gregis* » de Notre Saint-Père le Pape Pie X, se détournant de la voie funeste de ce malheureux Lamennais, mais entrant généreusement et en foule dans le chemin glorieux tracé par notre Fénelon,

consoler par une prompte et entière soumission leur sainte mère l'Eglise, en butte actuellement à tant d'attaques et à tant d'injustices ! Qu'ils aient tous des oreilles pour entendre ses gémissements et sa parole, un cœur pour la conserver avec amour, une volonté pour la pratiquer ! C'est pour obtenir cette grâce que nous empruntons à l'Eglise elle-même cette prière qui fait partie de sa liturgie sacrée : « Rendez, Seigneur, la paix à nos jours troublés, car nul ne peut combattre pour nous, si ce n'est vous, qui êtes notre Dieu. »

Un troisième devoir incombe aux catholiques, celui de soutenir *et de propager la Bonne Presse*.

Un homme du dernier siècle, respectable entre tous, M. Baudon, président du conseil général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, adressa à un congrès catholique tenu à Poitiers, en 1875, sous la présidence de Mgr Pie, la note suivante, et le congrès décida que la plus large publicité possible lui serait donnée (1).

Voici la plus notable partie de cette note :

« Un point sur lequel beaucoup de catholiques se font une fâcheuse illusion, c'est leur devoir à l'égard de la Presse catholique. Peut-être serons-nous amenés à dire ici des vérités sévères ; mais l'intérêt engagé est trop grand pour ne pas les dire, parce que les hommes les plus sérieusement pieux tombent souvent ici dans des erreurs étranges.

« Ainsi : 1<sup>o</sup> beaucoup de catholiques ne lisent aucun bon journal et ne leur fournissent l'appui ni d'un abonnement, ni d'un achat journalier.

« 2<sup>o</sup> Beaucoup de catholiques ne se bornent pas à

(1) Le Congrès des Comités de l'Union catholique, ouvert le 18 août 1875, s'est prolongé jusqu'au 22 du même mois.

cette première faute ils en joignent souvent une seconde, celle d'une sévérité outrée pour les défauts des journaux catholiques. Ces journaux, pour la plupart, vivent du zèle et du dévouement d'un homme de cœur. Pour peu que le journal commette un de ces petits écarts qui sont si inévitables lorsqu'il faut écrire chaque jour au courant de la plume, sans avoir le temps de prendre conseil de personne, vite on tombe sur lui, on l'écrase de reproches, de blâmes, et on fait le vide autour de lui.

« 3<sup>o</sup> La masse des catholiques, et c'est un mal immense, ne lit, n'achète que des journaux indifférents ou incroyants.

« 4<sup>o</sup> La masse des catholiques affaiblit ses croyances en lisant les mauvais journaux. »

En terminant sa note, M. Baudon demandait aux catholiques de mettre au nombre de leurs aumônes la diffusion des bons journaux. « Dans le siècle où nous sommes, disait-il, la charité matérielle est très en honneur c'est la charité spirituelle qui fait défaut. Si on comptait au rang de ses bonnes œuvres la diffusion des bons journaux, politiques ou non, on ne ferait que justice, et on arriverait bien vite à des résultats vraiment consolants. Car le bien produirait lui-même le bien. »

Qui ne reconnaîtrait, à l'exemple du congrès de Poitiers, la justesse de ces observations? Les erreurs signalées se sont même accrues depuis.

1<sup>o</sup> Le nombre des catholiques qui ne lisent aucun bon journal et ne leur fournissent aucun appui n'est-il pas effrayant? Pour se justifier, on les entend dire avec emphase : je n'ai pas besoin d'être convaincu de la vérité de ma religion, mais je tiens à savoir ce que disent ses ennemis.

A cette raison spécieuse on doit répondre qu'aucun catholique ne peut se désintéresser, à l'heure présente, de cet instrument à la fois merveilleux et terrible, qui s'appelle le journal. Tout catholique doit écarter de lui-même et de ceux qui dépendent de lui le mauvais journal. L'acheter ou s'y abonner, c'est le soutenir pécuniairement, se faire son complice, s'associer au mal qu'il fait. Et puis, êtes-vous bien assuré que le mauvais journal soit sans danger pour vous-même? Votre religion est-elle donc si bien assise dans votre esprit et dans votre cœur que vous n'ayez à craindre aucun ébranlement? Votre tempérament est-il donc si vigoureux que, buvant chaque jour du poison, vous pouvez vous flatter de n'en subir aucune atteinte? Etrange erreur ! Ne voit-on pas chaque jour des gens qu'on a connus très chrétiens, dire qu'ils ont perdu la foi? Ou, s'ils ne sont pas tombés jusque-là, ne sentent-ils pas dans leur intelligence des doutes, des hésitations, des amoindrissements de vérité qu'ils ne connaissaient pas auparavant? Il n'y a donc pas d'illusion à se faire. Nombre de catholiques s'empoisonnent journellement par la lecture du mauvais journal. De là aussi, cette infériorité numérique de la Presse catholique. Sous prétexte de reconnaître l'ennemi on a déserté les rangs de la bonne cause ; si l'ennemi ne vous compte pas officiellement parmi les siens, il peut vous nommer ses auxiliaires : A quel titre? Vous lui avez apporté votre argent.

2<sup>o</sup> « Beaucoup de catholiques ne se bornent pas à cette première faute, disait la note lue au Congrès de Poitiers, ils en joignent souvent une seconde, celle d'une sévérité outrée pour les défauts des journaux catholiques. » On les accuse, on les dit mal rédigés, sans intérêt. Mais à qui la faute? Aux catholiques qui ne les sou-

tiennent pas, qui ne leur donnent jamais un centime. Si ces journaux végètent, c'est qu'ils sont réduits à un personnel insuffisant, ils sont forcés de faire des économies de dépêches, de correspondances, ce qui les constitue dans un état d'humiliant d'infériorité vis-à-vis de la presse irrégulière. Si vous ne vous abonnez qu'à ces bons journaux, si vous leur faisiez parvenir vos annonces, vos informations, vos rapports, vos prospectus, ils suffiraient à leurs besoins et répondraient aussi à vos exigences.

Mais peut-être cette sévérité reprochée à l'égard des journaux catholiques provenait-elle de la déviation, des écarts en matière de doctrines religieuses dans lesquels étaient tombés certains de ces journaux? Dans ce cas, rien de plus juste et de plus louable que l'attitude de réserve et de défiance de la part des catholiques. On doit, à l'exemple de l'Eglise, regarder comme intangibles les vérités de la foi et les préceptes de la morale ; vérités et préceptes qu'on ne peut révoquer en doute ou diminuer sans qu'aussitôt l'intelligence ne chancelle, hésitante entre la vérité et l'erreur, sans qu'aussitôt ne soit obscurci et troublé le pur miroir d'une âme, jalouse de refléter le Christ et ses enseignements. C'est là ce qui explique l'intolérance doctrinale de l'Eglise et c'est cette intolérance doctrinale de l'Eglise qui a sauvé le monde du chaos. Aussi les vrais catholiques considéreront-ils toujours comme l'une des plus graves offenses de l'homme envers Dieu l'erreur qui s'obstine au sujet des grandes vérités religieuses et morales.

Mais, grâce à la clairvoyance et à l'énergie de Pie X, la défiance à l'égard de certains journaux catholiques n'aura bientôt, il faut l'espérer, plus l'occasion de se produire. On sait, en effet, qu'aux termes de l'Encyclique

« Pascendi », des censeurs d'office doivent être institués dans tous les diocèses. « Ils seront choisis parmi les prêtres du clergé tant régulier que séculier, recommandables par leur âge, leur science, leur prudence, et qu'en matière de doctrine à approuver ou à blâmer, ils se tiennent dans le juste milieu. » — « Qu'à chaque journal et revue, ajoute l'Encyclique, il soit assigné, autant que faire se pourra, un censeur dont ce sera le devoir de parcourir en temps opportun chaque numéro publié, et, s'il s'y rencontre quelque idée dangereuse, d'en imposer au plus tôt la rétractation. » C'est là un bienfait hors ligne en faveur des plumes catholiques dévouées à l'Eglise.

Le pouvoir censorial chez les peuples anciens était purement civil, il ne s'appliquait qu'aux bonnes mœurs. « Outre l'aréopage, remarque Montesquieu, il y avait à Athènes des gardiens des mœurs et des gardiens des lois. A Lacédémone, tous les vieillards étaient censeurs. A Rome, deux magistrats particuliers avaient la censure... Il faut qu'ils rétablissent dans la République tout ce qui a été corrompu, qu'ils notent la tiédeur, jugent les négligences, et corrigent les fautes comme les lois punissent les crimes » (1). A la différence du pouvoir censorial dans l'antiquité, celui de l'Eglise s'exerce non seulement sur les mœurs mais aussi sur les doctrines et ce pouvoir censorial de l'Eglise est un pouvoir religieux qui a son origine et sa sanction dans l'autorité divine. Il doit donc être scrupuleusement respecté et obéi, comme si l'on obéissait à Dieu lui-même.

Au reste quelle sécurité ne procure-t-il pas contre le danger d'erreur. En établissant des censeurs, Pie X témoigne d'une connaissance profonde de l'esprit de

(1) MONTESQUIEU; *De l'esprit des lois*, liv. V, chap. vii.

l'homme, il le délivre d'avance de tous les maux que causent sa mobilité, son inconstance et ses velléités orgueilleuses, combinées avec sa faiblesse native dans tout ce qui touche au surnaturel. Loin de critiquer le Pape et de déclamer contre ce que plusieurs ont osé appeler *son despotisme religieux*, qu'on lui soit reconnaissant ! Il n'a fait que réaliser dans le domaine de la religion ce que Boileau conseillait dans celui des Belles-Lettres :

Faites choix d'un censeur solide et salutaire,  
Que la raison conduise et le savoir eclaire.

Si les censeurs catholiques suivent exactement les sages prescriptions tracées par l'Encyclique « Pascendi », et si les journaux catholiques rivalisent d'obéissance par rapport à la direction des censeurs, on verra bientôt disparaître dans la Presse catholique, d'un côté, toute déviation, tout écart ; de l'autre, tout reproche, toute sévérité, toute défiance. Ce sera, dans le monde catholique, un retour à ce beau temps de l'humanité alors que « *La terre n'avait qu'une seule langue et qu'une même manière de parler* (1). »

3<sup>o</sup> Le troisième reproche formulé au congrès de Poitiers était celui-là : « La masse des catholiques, et c'est un mal immense, n'achète que des journaux indifférents ou incroyants. »

Parlons d'abord des journaux indifférents. Ce sont ceux qui ne s'occupent pas de religion. Ils ne sont pas mauvais en soi, puisqu'ils ne parlent ni contre la foi ni contre la morale. Ils se bornent à des choses de chronique, à des relations de faits divers, évitant de prendre position dans les questions religieuses et morales.

(1) *Gen.*, XI, 1.

Qu'un catholique, par manière de passe-temps, lise de temps à autre l'une de ces feuilles, aucun blâme ne l'atteindra ; mais qu'un bon catholique les achète ordinairement, qu'il en fasse exclusivement sa lecture quotidienne, pourra-t-on lui maintenir le titre de *bon catholique* ? Ne sera-ce pas, de sa part, se retirer, dans les circonstances présentes, d'une lutte devenue obligatoire ?

Il n'y a plus à se le dissimuler, une lutte suprême se trouve engagée entre le Bien et le Mal, entre la Foi et l'Athéisme, entre l'Eglise et la Franc-Maçonnerie, entre Dieu et Satan. Et le théâtre de cette lutte s'étend sur les continents d'une mer à l'autre, sur les mers d'un continent à l'autre, dans le monde d'un pôle à l'autre. Tous ceux qui ont l'ambition de faire partie de la milice de Dieu doivent prendre part à cette lutte. Personne n'est reçu à venir dire : Je désire rester en repos. Ce n'est pas rester en repos que de porter à une Presse indifférente des pièces de monnaie, des subsides qui seraient si utiles à la Presse qui défend Dieu et l'Eglise. Ne faut-il pas que la générosité et un indomptable courage égalent, chez les serviteurs de Dieu, la rage des serviteurs du mal et les privations qu'ils savent s'imposer ? Ce sera surtout pour ceux qui auront glorieusement combattu ici-bas les combats du Seigneur que s'ouvriront toutes grandes les portes de la Cité céleste ; pour ceux qui auront servi et défendu avec cœur la cause de Dieu et de l'Eglise.

Acheteurs catholiques ou abonnés des journaux indifférents, qu'il vous plaise de méditer cette parole d'un écrivain en renom :

C'est un ami froid qu'un ami neutre (1).

(1) Saint-Evremond, écrivain du xvii<sup>e</sup> siècle.



Parlons maintenant des journaux incroyants. Tandis que les journaux indifférents s'abstiennent, les incroyants se font une joie maligne de critiquer, d'attaquer, de blasphémer journellement tout ce qui constitue non seulement notre sainte religion, mais la société elle-même : croyances, pratiques, institutions, personnes consacrées à Dieu, tout est dénigré, tout y passe.

Lorsqu'on se penche par devoir sur certains de ces journaux, on éprouve quelque chose de l'horreur qui s'empara de l'apôtre saint Jean, au spectacle du puits de l'abîme, ouvert tout à coup devant ses regards : « *Je vis, dit-il, une étoile (un ange déchu) qui était tombée du ciel sur la terre, et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée. Elle ouvrit le puits de l'abîme et il monta du puits une fumée comme la fumée d'une grande fournaise* » (1). Enivrés par les ténèbres de cet abîme, les écrivains des journaux athées ou incroyants semblent possédés par les furies. Les blasphèmes gonflent leur cœur, étouffent leur gorge, brûlent leurs lèvres. Entendez-les : « Dieu n'existe pas, l'homme est Dieu. Le monde jusqu'à cette heure a vécu sous l'empire des plus honteuses superstitions ; la sagesse des siècles n'est que pure ignorance ; toute révélation est une imposture, tout gouvernement est une tyrannie et toute obéissance une servitude ; après cette vie il n'y a ni ciel ni enfer ; le monde que nous habitons a été jusqu'à nos jours et est encore un enfer véritable, mais la science et le progrès en feront bientôt un paradis. La liberté, l'égalité et la fraternité sont des dogmes incompatibles avec la superstition chrétienne ; la propriété est un vol ; la véritable anarchie c'est l'ordre. » Voilà en résumé les blas-

(1) *Apoc.*, ix, 1.

phèmes qui montent du puits de l'abîme et de certains journaux incroyants. Leurs auteurs s'épuisent à les multiplier, espérant qu'en les entassant de la sorte, ils pourront atteindre jusqu'au trône de Dieu. Et des catholiques ne se détourneraient pas avec horreur de pareils journaux, imprimant de tels blasphèmes !

La quatrième remarque énoncée au congrès de Poitiers est des plus douloureuses : « La masse des catholiques affaiblit ses croyances en lisant les mauvais journaux. »

Il ne saurait en être autrement.

L'apôtre saint Jean, après avoir parlé de la fumée qui montait du puits de l'abîme, ajoute : « *Et le soleil et l'air furent obscurcis par la fumée du puits* (1). » Ce n'est pas en vain, en effet, qu'on penche sa tête sur les pages d'un journal incroyant. Il s'en dégage une fumée de peste qui, montant jusqu'à l'intelligence, obscurcit les croyances les mieux assises, les vérités les mieux démontrées : *Sol obscuratus est, le soleil est obscurci* ! Oui, celui qui ne se fait pas scrupule de lire journallement les mensonges et les blasphèmes vomis contre la religion et contre l'Eglise perd nécessairement l'énergie et la vivacité de sa foi.

— En résumé, s'ils ne veulent plus encourir les reproches qu'entendit le congrès de Poitiers, les catholiques doivent s'abstenir de lire les mauvais journaux et de coopérer à leur diffusion soit en s'y abonnant, soit en les achetant au numéro.

Une question se posera peut-être : Mais quels sont les mauvais journaux ?

Les pages précédentes ont dû l'apprendre suffisam-

(1) *Apoc.*, IX, 2.

ment. Mais, pour ne laisser place à aucune échappatoire, qu'on écoute cette réponse très nette et très autorisée donnée par une plume épiscopale : « Quel est le mauvais journal? Le journal ouvertement ordurier ou simplement persifleur de la morale, voilà le mauvais journal.

Le journal notoirement impie et négateur du dogme ou simplement naturaliste, sceptique et railleur des pratiques de la religion ou de la piété, voilà le mauvais journal.

Le journal qui, correct par ailleurs, se met à l'aise avec la discipline de l'Eglise, ne se gêne pas pour substituer sa propre sagesse à celle de ses pasteurs, critiquer leurs directions et désaffectionner le troupeau de leur houlette, voilà le mauvais journal (1). »

Tous ces journaux doivent être énergiquement écartés, ne point paraître entre vos mains, ne point passer le seuil de vos maisons.

En sus de cette énergie, les catholiques doivent, par contre, s'abstenir d'une sévérité outrée à l'égard des journaux franchement catholiques qui suivent fidèlement les directions du Pape et de leurs évêques. Si de petits écarts viennent à se produire dans ces journaux, ne pas se hâter de les critiquer avec acrimonie, mais s'employer charitablement à ce qu'ils ne se reproduisent plus.

Cet ensemble de précautions ne constitue cependant que le côté négatif des devoirs des catholiques. Des devoirs positifs leur incombent en outre.

Lesquels?

Soutenir et propager les bons journaux; les soutenir en s'y abonnant ou en les achetant au numéro; les pro-

(1) Mandement de Carême (1907) de Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc.

pager, en les communiquant, en faisant leur éloge, en leur procurant des lecteurs, des abonnements.

Il va sans dire que si ce second devoir positif s'impose également à tous les vrais catholiques, il s'impose dans une mesure inégale, car il y a des différences de situation, de liberté, de fortune, de loisirs. Mais si le zèle échauffe le cœur, le cœur accomplit des merveilles. Car le zèle est un feu qui brûle. C'est le zèle qui embrasait le cœur des apôtres et leur faisait désirer de tout donner, de se donner eux-mêmes.

En avant donc, pour le soutien et la diffusion de la bonne Presse ! Nombre d'évêques ont déjà recommandé cette marche en avant, Notre Saint-Père le Pape Pie X, plus que tout autre et à plusieurs reprises. Nous ne citerons qu'une seule de ses recommandations, celle qu'a rapportée notre *Semaine Religieuse de Lyon*, en date du 8 novembre 1907.

Pie X s'adressait à M. le chanoine Ardant, directeur de la *Croix de Limoges*, admis en audience « Ah ! la Presse, s'écria le Pape, on ne comprend pas encore son importance. *Ni les fidèles, ni le clergé ne s'y dévouent comme il faudrait.* Les vieux disent quelquefois que c'est une œuvre nouvelle et qu'autrefois on sauvait bien tout de même les âmes sans s'occuper de journaux. C'est bientôt dit *autrefois ! autrefois !* Mais ces mauvaises têtes ne font pas attention qu'*autrefois* le poison de la mauvaise Presse n'était pas répandu partout et que, par conséquent, le contrepoison des bons journaux n'était pas également nécessaire. Il ne s'agit pas d'*autrefois*. Nous ne sommes plus à *autrefois* ; nous sommes à *aujourd'hui*. Eh bien, c'est un fait qu'*aujourd'hui* le peuple chrétien est trompé, empoisonné, perdu par les journaux impies. En vain, vous bâtiriez des églises,

vous prêcheriez des missions, vous fonderiez des écoles, toutes vos bonnes œuvres, tous vos efforts seraient détruits si vous ne saviez pas manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique, loyale, sincère. »

Le Pape s'animait en parlant. Ses yeux brillaient et je me rappelais les efforts qu'il avait faits étant patriarche de Venise, pour soutenir son journal la *Difesa*, dont il disait : « Si les ressources me manquaient, je vendrais ma croix pectorale plutôt que de laisser tomber cette œuvre nécessaire. »

L'audience accordée à M. le chanoine Ardant se termina avec cette parole : « Allez, mon fils, rappelez-vous bien qu'à l'heure actuelle la Presse est une œuvre capitale. »

## V

## ESPÉRANCE D'UN AVENIR MEILLEUR L'ARC-EN-CIEL.

C'est à cette œuvre capitale, à la Presse catholique, qu'il appartient surtout de préparer le triomphe à venir de la vérité et de la justice, de rendre ce triomphe à la fois plus prochain et plus complet. L'absurdité même des des erreurs qui fascinent aujourd'hui les masses populaires, la tendance de l'antichristianisme à renverser les bases les plus essentielles de l'ordre social, ne permettent pas de penser que son triomphe soit encore de longue durée. Après qu'il aura achevé son œuvre de châtement ou d'épreuve, l'arc-en-ciel ne tardera pas à reparaitre et une ère nouvelle commencera pour l'Eglise et pour la France. C'est en vue de cet avenir, peut-être assez prochain, que la Presse catholique doit travailler. Elle doit déposer dans les entrailles de la société les germes de vie qui écloreont après que le déluge aura retiré ses eaux. Aimons à nous souvenir qu'à la suite de la grande catastrophe universelle, qui menaça d'engloutir la race humaine, Dieu fit de l'arc-en-ciel un signe de sa miséricorde : « *Je mettrai mon arc dans les nuées, afin qu'il soit le signe de l'alliance que j'ai faite avec la terre. Mon arc sera dans les nuées, et en le voyant je me souviendrai de l'alliance éternelle qui a été faite entre Dieu et toutes les âmes vivantes qui animent toute chair qui est sur la terre* (1). » Aussi, depuis cette promesse divine, l'appari-

(1) Gen., ix, 13-16.

tion de l'arc-en-ciel est-elle non seulement l'un des plus beaux spectacles qu'on puisse concevoir, l'un des plus magnifiques tableaux que le Créateur ait exposés à nos yeux ; elle est, par dessus tout, le signe de sa miséricorde. Chaque fois que ce bel arc pare le ciel de ses couleurs, l'homme ne doit-il pas se dire : Quelle n'est pas la majesté de Dieu ! Et quelle n'est pas sa bonté envers ses créatures ! A présent je vois que *Dieu se souvient encore de nous en bien* (1).

Un arc-en-ciel ne se prépare-t-il pas dans les nuées qui enveloppent encore l'Eglise et la France ? Dans le courant de la présente année 1908, un arc lumineux partant de Lourdes le 11 février avec la célébration solennelle du cinquantième de l'apparition de Marie Immaculée, aboutira au palais du Vatican, le 18 septembre, avec la célébration également solennelle du cinquantième de l'onction sacerdotale donnée à Celui qui devait être Pie X.

Sous les couleurs réjouissantes de cet arc immense et bienfaisant, la bienheureuse Marguerite-Marie, de Paray-le-Monial, nous sera peut-être présentée, l'aurole de la sainteté couronnant sa tête, avec l'emblème du Sacré-Cœur à la main.

*Dieu se sera souvenu de nous en bien.*

Sacré-Cœur de Jésus, nous avons confiance en vous !

Doux Cœur de Marie Immaculée, nous avons confiance en Votre intervention !

Très Saint-Père Pie X, vicaire du Christ, nous avons confiance dans vos directions !

(1) *Ps.*, cxiii, 12.

---





## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
I. On rapporte une vision du prophète Zacharie : Le parchemin de malédiction qui volait dans les airs.....	5-8
II. Ce parchemin de malédiction qui volait dans les airs, symbole de la mauvaise Presse.....	9-13
III. Ce qui est à redouter .....	14-16
IV. Devoirs des catholiques par rapport à la Presse.	17-35
V. Espérance d'un avenir meilleur : L'arc-en-ciel....	36-37

---